

COMMUNIQUÉ DU 25 AOÛT 2020

Chers collègues,

L'outil d'aide au calcul de l'activité partielle pour le mois d'août 2020 est en ligne sur notre site www.csafam.fr . En effet, le décret 2020-1059 du 14 août annonce la fin du dispositif pour le 31 août pour tous les salariés du particulier employeur (dont les assistants maternels et gardes d'enfants). Après cette date, il ne sera plus possible pour les particuliers employeurs d'y recourir. Néanmoins, il convient de souligner qu'il y a de nouveau une rupture d'égalité avec les autres employeurs, qui ont accès aux mesures de chômage partiel jusqu'au 31 décembre 2020.

Concernant le courrier adressé à pajemploi le 24 juillet dernier, nous sommes à l'heure actuelle toujours dans l'attente d'une quelconque réponse de leur part ! Pour rappel, dans cette missive nous sollicitions un entretien afin d'obtenir de plus amples informations, notamment en ce qui concerne les dernières nouveautés (heures complémentaires et supplémentaires, calcul mensuel de l'abattement, etc).

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons plus d'informations.